② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise EURL 4 AS FORMATION

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

					Exercice N clos le 31 12 2023 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2022 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
	Production vendue — biens	215		214		
	Production vendue — services *	217		218	88 715	79 446
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	1	2
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	88 716	79 448
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	21 859	16 718
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	356	244	4 739	3 680
	Rémunérations du personnel *			250	40 240	51 140
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	13 218	9 377
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255		254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	516	1
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	80 572	80 916
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	8 144	(1 468)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290	(178)	45
	Charges financières (V)			294	215	207
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300 (VI)	879	589
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	6 873	(2 219)
	B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	6 873	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	40 240	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des eptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	879
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprise nouvelles (44 octies) 986		Zone franche urbaine (44 octies A) 987		Zones restructuration de la défense (44 undecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138 — 342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		Jeune entreprise innovante (44 octies A) 989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345		Investissements et souscriptions outre-mer 344		Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992 — 350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	47 992 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :					360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	47 992 372

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4AS FORMATION
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 500 euros
Siège social : 19 Rue des Marloys
02270 POUILLY SUR SERRE
815 048 590 RCS SAINT QUENTIN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 03 juin 2024

L'an 2024,
Le 03 juin,
A 18 h 00,

Monsieur Laurent TISSERANT,
demeurant 19 Rue des Marloys 02270 POUILLY SUR SERRE,

Propriétaire de la totalité des 50 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 4AS FORMATION,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Laurent TISSERANT, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

LT

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 6 873 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 873 euros
Absorption des pertes antérieures	6 873 euros

L'Associé Unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Conventions conclues par l'Associé Unique avec la Société :

PREMIERE CONVENTION

Monsieur TISSERANT Laurent, gérant, a perçu à titre de rémunération la somme de 40 240 euros, dont des primes exceptionnelles de 1 800 euros en date du 30/03/2023, de 2 500 euros en date du 30/07/2023 et de 1 500 euros en date du 31/08/2023.

DEUXIEME CONVENTION

Les cotisations sociales personnelles obligatoires de Monsieur TISSERANT Laurent d'un montant de 13 218 euros ont été prises en charge par la société.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Laurent TISSERANT

4AS FORMATION
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 500 euros
Siège social : 19 Rue des Marloys
02270 POUILLY SUR SERRE
815 048 590 RCS SAINT QUENTIN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 03 juin 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 6 873 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 873 euros
Absorption des pertes antérieures	6 873 euros

L'Associé Unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Certifié conforme
La Gérance

1 BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise EURL 4 AS FORMATION — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 19 RUE DES MARLOYS 02270 POUILLY SUR SERRE

Numéro SIRET * 8 1 5 0 4 8 5 9 0 0 0 0 1 3 — Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISE — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
Immobilisations corporelles *	028		030		
Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
STOCKS — Marchandises *	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	20 566	070	20 566	4 941
Créances (2) — Autres * (3)	072	39	074	39	875
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	175	086	175	2 189
Charges constatées d'avance *	092	607	094	607	
Total II	096	21 387	098	21 387	8 006
Total général (I+II)	110	21 387	112	21 387	8 006

PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *		120	500	500
Ecarts de réévaluation		124		
Réserve légale		126	50	50
Réserves réglementées*		130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131)	132		
Report à nouveau		134	(26 885)	(24 666)
Résultat de l'exercice		136	6 873	(2 219)
Subventions d'investissement		137		
Provisions réglementées		140		
Total I		142	(19 462)	(26 335)
Provisions pour risques et charges — Total II		154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées		156	5 901	8 296
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
Fournisseurs et comptes rattachés		166	416	316
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169 3 533)	172	34 475	25 662
Comptes courants d'associés		173	5	
Autres dettes		175	52	67
Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	40 849	34 341
Total général (I + II + III)		180	21 387	8 006

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	3 453
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT